

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Cap Business

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010948588

Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance supérieure à l'indicateur de référence (50% Euro MTS Global & 10% MSCI Daily TR Net World ex Emu \$ converti en € & 10% MSCI Daily TR Net Emu LC & 30% EONIA Capitalisé), via la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire. La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents du compartiment, repose sur les critères suivants : (i) une analyse macroéconomique mondiale et la valorisation relative des classes d'actifs permettent de déterminer la proportion d'actions, d'obligations et de monétaire détenus dans le compartiment ; (ii) une sélection de titres reposant sur une décote marquée et / ou une perspective de croissance durable ainsi qu'une grande liquidité des sous-jacents. En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est investie, en fonction de l'évolution des marchés et dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous) : entre 50 et 100% dans des produits de taux ou convertibles, OPC de produits de taux, et Trackers sur produits de taux ; et entre 0 et 50% dans des actions, OPC de produits d'actions, Trackers portant notamment sur indices actions et matières premières, et fonds de fonds alternatifs (dans la limite de 10% de l'actif), en fonction des opportunités de marché. La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPC. La composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence. La SICAV pourra être exposée aux pays émergents hors OCDE jusqu'à 50% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 50% de son actif. La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de

gré à gré afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, la société de gestion couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, ainsi que les indices. L'exposition consolidée globale : - au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 50% ; - au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9 ; - au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%. L'exposition consolidée globale du portefeuille, y compris par l'utilisation des IFT à concurrence de 100% de l'actif maximum, ne dépassera pas 200% de l'actif de la SICAV.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois.
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédent à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel.
Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux ainsi que sur les OPC alternatifs.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité (Alternatif)** : Les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à 30 jours.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques** telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,18%
--------------------------------------	-------

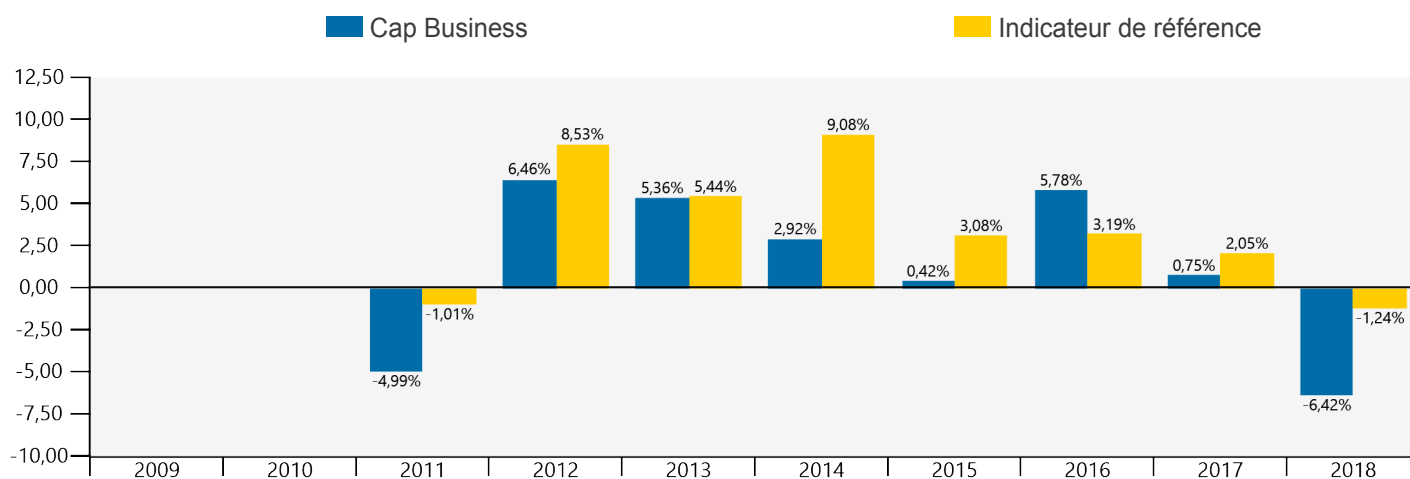
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Ce FIA a été créé en 2010.

Les Actions ont été créées le 12/10/2010.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

La performance du FIA est calculée dividendes nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 31/12/2012. Indice de référence depuis le 31/12/2012 : 10% Msci Daily TR Net Emu LC & 10% Msci Daily TR Net World ex Emu & 50% Euro MTS Global & 30% Eonia Capitalisé.

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08 février 2019.